

**Enrichissement illicite à la DGCC : La section syndicale SYNTAP/CDTM lance un énième cri d'alarme**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 11 DECEMBRE 2019

# 511

# Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

## Congrès du MNLA



# La volonté de se renforcer militairement



**Achat de l'avion présidentiel : Moustapha Ben Barka devant le pôle économique?**



**Sortie de crise au Mali : Le rôle crucial de la justice**

# FOFY<sup>®</sup> INDUSTRIES

L'équipementier de votre maison

## CUIVES

## MALISAD10



Santé • Sécurité • Economie

<b>Une</b>	Congrès du MNLA : La volonté de se renforcer militairement	<b>P.4</b>
<b>Brèves</b>	Assurance maladie : La suspension des services AMO suspendue	<b>P.9</b>
	CNJ-Mali : Vers un bicéphalisme national	<b>P.9</b>
	Mauvaise gouvernance : Koulouba table sur un réaménagement ministériel en Janvier	<b>P.10</b>
	Mission Permanente du Mali à l'ONU : Réunion annuelle ce lundi du CERF	<b>P.10</b>
	Sénégal/Appels internationaux : Des milliards volés et virés vers des paradis fiscaux	<b>P.10</b>
	Déclarations attentatoires du Chef de Bureau de la MINUSMA de Kidal :	<b>P.11</b>
	Réaction de la Cour constitutionnelle du Mali	<b>P.11</b>
	AGETIC/Ambassade de Palestine : Cérémonie de signature d'un partenariat pour le renforcement de la coopération entre nos 2 pays	<b>P.11</b>
	Sikasso / Kadiolo : Visite de prise de contact du DR de la police	<b>P.11</b>
<b>Actualité</b>	Enrichissement illicite à la DGCC : La section syndicale SYNTAP/CDTM lance un énième cri d'alarme	<b>P.13</b>
	Contre les violences basées sur le genre : Les femmes exigent l'adoption d'une loi	<b>P.14</b>
	Achat de l'avion présidentiel : Moustapha Ben Barka devant le pôle économique?	<b>P.15</b>
	Elhadji Gamou lors du congrès du CSIA : « Ma main reste tendue pour tous les autres acteurs »	<b>P.16</b>
<b>Politique</b>	SAHEL : Les 5 chefs d'Etat répondraient-ils à l'appel de Macron ?	<b>P.17</b>
	Cybercriminalité : La Loi promulguée par IBK	<b>P.18</b>
	Sortie de crise au Mali : Le rôle crucial de la justice	<b>P.19</b>
<b>Culture &amp; société</b>	Lettre à maman : Un condamné à mort	<b>P.21</b>
<b>International</b>	Afrique de l'Ouest : Une pollution mortelle d'ampleur inconnue	<b>P.22</b>
	Burkina : Bassolé écrit à Kaboré pour faire cesser des accusations	<b>P.23</b>
<b>Sport</b>	Sadio Mané : Victime du fair-play des siens	<b>P.24</b>

## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Édité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)  
**Siège** : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)  
**Email** : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com  
**Site Web** : www.malikile.com  
**Contacts** : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

**P.9**



**P.16**



**P.17**





## Congrès du MNLA : La volonté de se renforcer militairement

**R**éuni à Kidal, le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) a clos son quatrième congrès dans la cité des Ifoghas par des recommandations fortes. Il s'agit notamment de la fusion de tous les groupes armés du nord réunis au sein de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA). Parallèlement, le MNLA appelle à un renforcement de son arsenal militaire et humain pour, dit-il, faire face aux multiples défis sécuritaires et pour la protection des personnes et de leurs biens dans le septentrion malien. Dans sa déclaration finale, le MNLA lance un appel au Gouvernement pour diligenter la mise en œuvre de l'Accord de Bamako, notamment son volet politique.

Le MNLA s'est donc réuni en Congrès ordinaire (le quatrième depuis la création du groupe armé en 2011) le 30 novembre et les 1er, 2 et 3 décembre 2019 à Kidal, capitale de la 8ème Région économique du Mali. Dans une déclaration dite « Déclaration finale », le MNLA appelle à une dynamisation de ses structures pour, dit-il, « la Réorganisation et la redynamisation des structures du Mouvement en vue de leur adéquation avec le contexte du moment, L'évaluation de la mise en œuvre de l'accord, Les questions de paix, de sécurité et de réconcilia-

tion ».

Si le Congrès a favorablement répondu à l'appel de la CMA à fusionner les différents groupes armés réunis en son sein, le groupe rebelle historique qu'est le MNLA n'oublie pas la nécessité de se renforcer militairement. En effet, le MNLA est sans nul doute le maillon faible des différents groupes armés du nord du Mali. On se souvient qu'en 2012, quelques semaines après la fameuse déclaration d'indépendance de l'Azawad, le 06 avril, le MNLA avait été bouté

hors des régions de Gao et Tombouctou par les islamistes du Mouvement pour l'unicité du jihad en Afrique de l'ouest (MUJAO). Depuis cette date, le mouvement indépendantiste n'est plus que l'ombre de lui-même et ne doit son salut qu'à l'intervention des forces françaises de Serval qui l'ont installé sous protection à Kidal en en faisant un allié de première classe.

Ainsi, le congrès insiste sur « le besoin de la réorganisation de l'outil de défense et de sécurité en vue de faire face aux défis sécuritaires du moment ». Plus concrètement, le MNLA insiste sur « la nécessité du renforcement des zones militaires du mouvement en moyen humain et équipements matériels afin de les rendre plus aptes à assurer la sécurité des



personnes et des biens ». On le voit, en l'absence des Forces armées maliennes (FAMA) dans le grand nord malien, ce sont les groupes armés qui ont l'initiative de la défense et de la sécurité. Point n'est besoin de chercher l'origine des fonds nécessaires à la mise en œuvre d'un tel projet car la connexion des groupes armés rebelles de Kidal avec les narcotrafiquants est avérée depuis longtemps.

En tout cas, au moment où des traîtres à la Nation malienne détournent les fonds destinés à l'armement des FAMA, les ennemis de l'intégrité du territoire national fourbissent leurs armes et se préparent à la guerre dont ils n'ont jamais abandonné l'option. La volonté de fusionner les groupes armés réunis au sein de la CMA procède de la détermination de créer une force de frappe suffisamment forte pour faire face à l'éventualité d'une confrontation avec les FAMA et de celle de garder la Région de Kidal hors du contrôle de l'État. Car l'indépendance de l'Azawad est une option qui est toujours d'actualité. Dans la déclaration finale du congrès, nulle part il n'est question de DDR (Démobilisation, Désarmement, Réinsertion), d'armée véritablement reconstituée qui devra, seule, assurer la sécurité, la protection des personnes et de leurs biens sur toute l'étendue du territoire national particulièrement au nord du pays. Au contraire le MNLA, comme la CMA, se prépare à la mise en œuvre des points de l'Accord de Bamako qui lui sont favorables, particulièrement le volet politique qui devra consacrer, à long terme, la



création d'un territoire autonome dans le nord du Mali. C'est justement le Dialogue national inclusif qui s'ouvre ce samedi, 14 décembre 2019 à Bamako, qui aurait dû être le cadre idéal pour recadrer l'Accord de Bamako. Malheureusement la gestion catastrophique de ce dialogue, qui se veut pourtant inclusif, a mis à la touche une partie importante de la classe politique malienne et de la société civile. En plus, on ignore à la date d'aujourd'hui si la CMA y prendra part car le Président de la République n'a pas encore répondu à l'exigence du groupe de mouvements armés de s'en tenir uniquement à l'article 65 dudit accord pour toute relecture. Les congrès des groupes armés du nord se suivent et se ressemblent. Ils sont la preuve de la détermination des rebelles Touaregs de Kidal

et leur sous-fifre de la Plateforme version Me Harouna Toureh de profiter au maximum des tares de l'Accord de Bamako signé sous une grande pression de la communauté internationale qui a lié les mains et les pieds du Président de la République. IBK s'est rendu compte tardivement qu'il ne peut engager le Peuple malien dans un accord qui lui enlève la souveraineté sur le territoire national et consacre de fait la partition du pays à long terme. Le résultat en est que IBK et son Gouvernement sont dans l'impasse totale car les rebelles de Kidal ne voudront jamais renoncer à un accord qui leur offre sur un plateau d'or ce qu'ils ont toujours souhaité : l'autonomie et l'indépendance.

■ **DIALA KONATÉ**



**Figaro du Mali**



Après avoir compris sa prétention et son manque de méthode, Macron invite enfin les chefs d'États à travers des correspondances publiques exposées. Chose rare. Les différentes Ambassades dans les pays du G5 Sahel ont fait remonter la colère populaire suite à la façon dont Macron a décliné sa convocation. Faut-il croire que si des engagements doivent être pris, ils le seront publiquement?



**Ammy Baba Cisse**

Pris chez Issiaka Malien Lamda



**Mikado FM**  
11:03

La MINUSMA assure que son responsable de bureau de Kidal quittera incessamment le Mali après avoir été déclaré persona non grata par le gouvernement.

La mission onusienne dit prendre acte de la déclaration du Gouvernement de la République du Mali de ce jour.

Son porte-parole, Olivier Salgado affirme que la MINUSMA, comprenant les préoccupations des autorités maliennes, avait déjà pris les dispositions avant cette annonce afin que le Chef du bureau de la MINUSMA puisse quitter Kidal et le territoire malien dans les meilleurs délais, dans l'intérêt mutuel des parties.

Bamako reproche à Christophe Sivillon ses propos tenus la semaine dernière au congrès du MNLA, l'ex rébellion touareg. Il avait salué entre autres les délégations venues du Mali et de l'étranger, ce qui avait été interprété comme une façon de soustraire Kidal de la souveraineté malienne.

La ville du septentrion malien reste un sujet délicat dans la crise malienne.

Il y a une nouvelle loi qui traque les faux profils. Faites tout à visage découvert.

Si Macron avait appelé nos présidents, aura-t-il eu besoin encore de les inviter à travers lettre et envoyé spécial?

Les magistrats sont aussi informés, voire plus informés que le peuple.

Les maliens disent être prêts à mourir derrière telle ou telle personne. ATT avait cette chanson et cette promesse.

**Ibrahima Boubacar Yoro Maiga**



URGENT: le service AMO reprend demain mercredi 11 décembre 2019 partout au Mali.

SYNAPPO / SYNAPHARM  
COMMUNIQUE : 004 / 2019

Message à tous les pharmaciens du Mali

Le SYNAPPO et le SYNAPHARM remercient l'ensemble des pharmaciens d'office pour leur esprit de solidarité, leurs efforts consentis au service de l'AMO depuis neuf ans et le suivi effectif du mot d'ordre.

Un cahier de charges issu des recommandations de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2019 a été élaboré et a porté sur les sept points suivants :

1. Le règlement de toutes les factures échues sans délai.
2. Le respect strict de l'article 40 de la convention sectorielle entre la CANAM et les officines de pharmacie.
3. L'instauration d'une pénalité en cas de retard de paiement.
4. Le traitement correct de nos feuilles de soins (prêts, ajustements sans motifs valables).
5. Le paiement d'un forfait pour le traitement des feuilles de soins.
6. L'accès du préfinancement de l'AMO par les pharmaciens.
7. La dématérialisation des feuilles de soins.

Après 22 jours de suspension, six points sur les sept ont été acceptés. Seul le point 5 concernant le paiement d'un forfait pour le traitement des feuilles de soins n'a pas encore fait l'objet d'un accord.

Cependant, le 1<sup>er</sup> point concernant le paiement de toutes les factures échues se poursuivra et sera suivi de près par une commission composée du Ministère de la Santé et Affaires Sociales, du SYNAPHARM, du SYNAPPO, de la CANAM, du CNDP, de l'INPS et de la CNPM.

Chers concitoyens et confrères, en vue de soulager la population qui a tant souffert, nous avons décidé d'observer une période de trêve en levant la suspension jusqu'au 31 décembre 2019.

Par conséquent, le service AMO reprend demain mercredi 11 décembre 2019 sur toute l'étendue du territoire.

Ensemble, restons mobilisés et solidaires.

Bamako, le 10 Décembre 2019

SYNAPPO : Le Président (Signature)  
SYNAPHARM : Secrétaire Général / PO (Signature)  
Dr DIA Cheik Doudou  
Dr ODIARA Ibrahim

COMMUNIQUE CONJOINT

Conditions de sortie de crise

La situation des paiements à ce jour 09 décembre 2019 est de 38,09 %.

1. Payer intégralement des factures échues avant le 31 décembre 2019 ;
2. Prendre le patronat comme garant de l'accord ;
3. Prendre l'opinion nationale à témoin ;
4. Mettre en place une commission de suivi pour le paiement intégral des arriérés jusqu'au 31 décembre 2019 et pour la gestion des autres points du cahier de doléances.

Composition de la commission de suivi de l'accord :

- Le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales
- Le SYNAPPO
- Le SYNAPHARM
- Le CNDP
- La CANAM
- L'INPS
- La CNSS
- Le CNPM

Le Président du CNDP (Signature)  
Le Secrétaire Général du SYNAPHARM (Signature)  
Le DG de la CANAM (Signature)  
Le Président du SYNAPPO (Signature)

## Mission Permanente du Mali ONU



Koulouba, le 10 décembre 2019.

Le Chef du Bureau de la MINUSMA à Kidal M. Christophe SIVILLON est désormais déclaré persona non grata en République du Mali.

A cet effet, il dispose de 24 heures pour quitter le territoire national, ainsi en a décidé le Gouvernement malien.

C'est le Chef de la Diplomatie malienne, S.E.M. Tiébilé DRAMÉ qui a donné l'information au cours d'un point de presse qu'il a animé ce mardi 10 décembre au MAECI.

Dans ses propos, au nom du Gouvernement, le Ministre DRAMÉ a salué l'engagement et le leadership du personnel des Nations Unies au Mali. Par la même occasion, il a rendu hommage au sacrifice des forces internationales tombées sur le sol malien.

Quelques instants après le point de presse, le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale a reçu en tête-à-tête le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Mali et Chef de la MINUSMA M. Mahamat Saleh ANNADIF.

Bureau de l'Information et de la Presse/MAECI

## Ministère des Affaires Étrangères - Coop - Int

Koulouba, le 10 décembre 2019

Le Secrétaire général du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, l'Ambassadeur Boubacar Gouro DIALL a reçu en audience, ce mardi 10 décembre, Madame Gerlinde PASCHINGER, Ambassadeur désigné de la République d'Autriche auprès de la République du Mali avec Résidence à Dakar.

Au cours de cette audience la Diplomate autrichienne lui a présenté les copies figurées de ses lettres de créance.

Occasion mise à profit par les deux personnalités pour échanger essentiellement sur les questions de Paix de Sécurité et de Développement.

Bureau de l'Information et de la Presse/MAECI



## Le Mediateur du Mali

24ème session de l'EID

Photographies des membres du Gouvernements présents à la 24ème session de l'EID.



## Amadou Tall

C'est le peuple du #Mali qui a chassé #ChristopheSIVILLON de #Kidal pour lui montrer qu'il était au Mali.

Nous pouvons tout faire si nous tirons au même moment et dans le même sens: obliger #IBK, la Minusma et le reste du monde à nous respecter.



Ceci ne doit être que le début d'une nouvelle pour voler vers d'autres victoires.

Prochain objectif: obliger l'ex rebelle à la tête de la Minusma à présenter ses excuses au peuple malien pour le propos tenu par son agent à Kidal lors du congrès de ceux qui se revendiquent sécessionnistes: le MNLA.

LUI, IL VA PARTIR ! -

#Kidal, c'est encore le Mali, non? Rien n'est encore perdu, les gars. Si on est ensemble, on peut tout balayer tout sur notre chemin.

ChristopheSIVILLON #Minusma

MALI / MINUSMA :

SIVILLON CHASSÉ À CONTRE COEUR -

Comme vous pouvez le voir sur cette photo, le ministre malien des Affaires étrangères avait l'air d'un orphelin abattu durant les 55 minutes où il a informé (au cours d'un point de presse) que le président et son PM avait donné 24 heures à l'ex chef de bureau de la Minusma à Kidal pour quitter le Mali.

Le ministre s'est immédiatement entretenu avec le chef de la Minusma, l'ex chef rebelle de la minorité arabe du Tchad, #Mahamat-SalehANNADHIF.

Sûrement pour s'excuser et expliquer que son patron n'avait pas le choix.

INVITATION À #KIDAL:

IL PAIE LES #PAU CASSÉS -

#ChristopheSIVILLON, Directeur des Affaires politiques (et français) à la #Minusma et Chef de son bureau de Kidal était invité au Congrès des séparatistes déclarés du #MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad).

Est ce normal déjà?

La parole lui est donnée. #SIVILLON, qui est des liens intimistes avec les rebelles en tant que Minusma, a aussi des raisons personnelles pour adhérer à la cause touarègue.

Cela s'est senti dans son discours qui a salué "les délégations du Mali" au Congrès à Kidal. Il a tissé aussi des lauriers aux sécessionnistes.

Sa "Délégation venue du Mali" beaucoup choqué les maliennes. A tel enseigne que le pouvoir en n'a eu d'autre choix que de lui demander de partir.

Ce mardi 10 décembre 2019 va marquer une ligne noire dans son CV. Même s'il aura vite un poste aussi important (plus important ?) au sein des #NationsUnies.

Mais, #SIVILLON est moins fautif que la Minusma qui l'a envoyé là-bas à soutenir la sécession. Et lorsqu'il a dit l'inacceptable et que les ont réagi, le patron de la Minusma, un ex rebelle arabe lui même (c'est pour cela qu'il a été choisi pour venir aider les rebelles à vaincre le Mali), a pondu un communiqué pour signifier que ce que SIVILLON avait fait et dit était conforme avec l' #Accord. Qu'il n'y avait pas de quoi fouetter un chat.

C'est plus grave. SIVILLON a payé les pots cassés avant Pau. #AN-

NADHIF doit présenter ses excuses et promettre de revoir désormais sa copie. C'est la seule condition où il peut rester. Il ne faut donc pas lâcher la pression. Il faut se faire respecter.

## Awa Sylla

Dialogue national inclusif est déjà un échec pourquoi ne pas l'annuler?



## Elhadj Djimé Kanté

L'hôpital Gabriel Touré vers une grève de plusieurs jours



**Le comité Syndical de l'hôpital Gabriel Touré vient de déposer sur la table du gouvernement, un préavis de grève portant sur 9 points. Cette grève si elle devrait avoir lieu se fera les 26, 27, 30 et 31 décembre 2019. Le 25 étant chômé (Noël) et 28 et 29 étant samedi et dimanche, il faut donc craindre une semaine de cessation de travail même si un service minimum sera assuré. Parmi les points clés, il ya l'assainissement de l'hôpital, la mise en place d'un meilleur dispositif d'accueil des usagers, la Réhabilitation de la morgue, la révision du budget de fonctionnement, etc.**

## Malick Konate

Il a été démis de ses fonctions bien avant la conférence.

A suivre #Communiqué #MINUSMA

#IBK vient de recevoir sa lettre d'invitation pour le Sommet #Bar-khane à Pau prévu le 16 décembre 2019.

Quand la rue et les réseaux sociaux décident... le gouvernement exécute epicetout.

Dans le cadre de la clôture du 7 ème Programme de Coopération



#Mali #UNFPA et la mise en oeuvre du prochain programme 2020-2024, la Direction de la Coopération Multilatérale (DCM/MAECIA) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) organisent du 09 au 13 décembre 2019 à Ségou, un atelier de revue des activités de 2019 et de planification 2020 du nouveau programme. Cet atelier a pour but : l'adoption du rapport d'exécution du programme pour 2019, l'appropriation du nouveau programme par les partenaires et les parties prenantes et l'élaboration des #PTA (Plan de Travail Annuel 2020) des partenaires d'exécutions pour le #CPD8 (8ème Programme de Coopération de Développement).

#ZéroDécèsMaternel

#ZéroVGB

## Yacouba Issoufou PC

UNPOL

UN\_MINUSMA

a procédé à une clôture de formation sur les Premiers Secours Niveau2 au profit des Agents de la Protection civile malienne basée dans la Région de Gao. L'objectif est de redynamiser et de renforcer leurs capacités d'intervention sur le terrain.



## Iba (Ibrahim) Toure

API Mali organise une formation pour les conseillers économiques qui rejoindront nos ambassades dans le . L'objectif est de leur donner les outils nécessaires pour répondre aux questions d'investissement au pendant leurs mandats à l'étranger.



## Cellou Dalein Diallo

Nous avançons par milliers dans nos rues aujourd'hui encore, déterminés à sauver la #Guinée en faisant reculer Alpha Condé dans son projet mortifère. Enfin unis avec nos camarades du @FNDC\_Gn

qui ont été illégalement privés de liberté ! #Amoulanfé



## MOUNTAGA TALL

Le 10 décembre 1990, des démocrates et des patriotes ont osé défier le parti unique constitutionnel pour tenter d'exorciser la peur des maliens, leur faire prendre conscience de leurs droits, dénoncer la dictature et ouvrir la voie au pluralisme démocratique. Un acquis depuis le 26 mars 1991 que certains membres du Mouvement Démocratique arrivés au pouvoir ont dévoyé. La démocratie n'est nullement en cause et la Lutte continue pour le Mali de nos rêves.





## Assurance maladie : La suspension des services AMO suspendue



**Les deux syndicats des pharmaciens, après douze jours de suspension, ont décidé de reprendre la fourniture des médicaments AMO ce mercredi. En attendant.**

Les deux syndicats de pharmaciens, on le sait, avaient suspendu, «jusqu'à nouvel ordre», la fourniture des médicaments AMO le vendredi 29 novembre dernier aux assurés. Pour cause d'accumulation de neuf ans d'arriérés de paiements par l'Etat et des promesses non tenues de la part gouvernement.

Du coup, cela faisait plus de dix jours que la majorité écrasante des maliens (des fonctionnaires de l'Etat surtout) ne pouvait plus accéder aux médicaments au niveau des pharmacies. Le gouvernement avait décidé de tout payer en cinq jours.

Le mardi 2 donc, 20 puis 30% des sommes échues ont été versées dans les comptes des pharmaciens au niveau des banques. Et les gouvernementaux avaient alors menti aux populations en leur faisant croire qu'ils avaient réglé la totalité des sommes dues. Histoire de se défausser sur les pharmaciens aux yeux des populations.

Le ministre de la Santé et des affaires sociales, les DG De la CANAM, de la CMSS et de l'INPS ont tout fait pour retourner les populations peignées et fâchées contre les pharmaciens. Mais, ces derniers n'ont pas cédé au chantage et à l'incitation à la haine contre eux.

Finalement, les gouvernementaux ont décidé de renoncer à la mauvaise foi, de jouer loyalement et d'arrêter la guérilla malhonnête. Ils ont admis qu'ils n'avaient réglé effectivement qu'une partie des dettes, mais qu'ils s'engageaient à tout payer d'ici le 31 décembre. Six points de revendications ont été effectivement satisfaits par le gouvernement.

Les pharmaciens, tenant compte des souffrances des populations, les deux syndicats ont décidé de suspendre leur «grève» de livraison des médicaments. Aussi, leurs syndicats ont annoncé hier au siège du CNPM (Patronat) la levée de la suspension de la fourniture des médicaments AMO aux assurés. Et la reprise dès «demain sur l'étendue du territoire».



Mais, ça n'est qu'une «trêve», ont-ils averti. Une suspension de la suspension, somme. Les populations n'ont qu'à se tenir prêtes à tout.

■ Amadou TALL

## CNJ-Mali : Vers un bicéphalisme national



Le gouverneur de la région de Koulikoro a reçu ce lundi, 9 décembre 2019, dans la salle de conférence du gouvernorat, le nouveau bureau du Conseil Régional de la Jeunesse de Koulikoro avec à sa tête le camarade Bina Diarra, un bureau favorable au président M. Ousmane Diarra dit Gousno.

La faiblesse et l'orgueil du ministre "Papou" de la Jeunesse et des Sports sont en train de diviser davantage la jeunesse malienne. Le département de tutelle de la Jeunesse et des Sports a montré toutes ses limites dans la gestion de la crise qui sévit en milieu juvénile malien à travers l'ensemble du pays faute à l'imposition politique du jeune incapable, incompetent, insuffisant, carrent, un exclu de l'université, M. Amadou Diallo à la tête du comité exécutif CNJ-MALI.

M. Ousmane Diarra dit Gousno le président légitimement élu par la jeunesse consciente malienne est sans nul doute dans le cœur de la jeunesse du Mali. Après les Conseils Régionaux de la jeunesse de Kidal, de Ménaka, de Gao, une bonne partie de Tombouctou, de Taoudéni, de France plus 15 autres pays de l'Europe, de la Commune VI du district de Bamako, de la Commune V, de la Commune II, de la Commune IV, de Koutiala, de Kolondiéba, de Kadiolo, de Mopti, de Nioro du Sahel, de Kayes, de Kolokani dont nous avons reçu la liste aujourd'hui même. D'autres localités s'organisent pour nous rejoindre.

Et même Yanfolila la ville natale de Souleymane Satigui Sidibé a rejoint cet après-midi le camp Gousno en envoyant la liste complète de leur bureau CLJ/Yanfolila.

C'est pour dire au ministre Papou, à Souleymane Satigui Sidibé et leurs complices que la jeunesse malienne est éveillée et n'acceptera jamais une imposition de honte et de déception à sa tête.

Abonnez vous à votre journal numérique

# Malikilé

pour recevoir les dernières informations

## Mauvaise gouvernance : Koulouba table sur un réaménagement ministériel en Janvier



**T**rès attendu à la fin du mois dernier, le réaménagement ministériel annoncé n'aura pas été ajourné pour des simples contingences. Il était censé intervenir avant le Dialogue National Inclusif – sans doute pour ne pas en être l'otage –, mais tout porte à croire qu'un changement ne pourrait plus intervenir qu'après le DNI par-delà la prise en compte d'autres facteurs et événements déterminants.

C'est le cas par exemple du vote de la loi de Finances qui nécessite manifestement une stabilité de l'équipe gouvernementale en vue de défendre le Budget national. Ce n'est pas tout. Un autre événement est venu bouleverser davantage la donne. Il s'agit du conclave de Pau improvisé par Emanuel Macron et qui risque d'avoir sa part d'incidence sur le futur attelage.

Quant à la motivation initiale dudit réaménagement elle reste inchangée jusqu'à preuve du contraire : ne seront essentiellement retenus dans l'équipe que les ministres qui répondent d'une certaine légitimité populaire.

## Sénégal/Appels internationaux : Des milliards volés et virés vers des paradis fiscaux

**D**eux ressortissants égyptiens, G. Akram et H. Amir, placés en garde à vue, ont été interpellés à Dakar dans le cadre d'une énorme fraude sur les appels internationaux.

Selon Libération, des milliards ont été volés aux opérateurs de téléphonie (Orange, Free et Espresso) avant que le réseau qui blanchissait systématiquement les fonds à partir d'une société écran logée à Yoff, ne tombe.

D'après le journal, les deux ressortissants égyptiens ont été filés et cueillis en flagrant délit. Ils avaient mis en place, dans un appartement loué à l'avenue Lamine GUEYE, un important dispositif technique qui leur permettait d'accomplir leur forfait. Les enquêteurs de la sûreté urbaine ont trouvé sur place des dizaines d'ordinateurs portables connectés

## Mission Permanente du Mali à l'ONU : Réunion annuelle ce lundi du CERF



**A**cette réunion 38 pays dont 8 bénéficiaires se sont engagés financièrement pour l'assistance humanitaire à travers le Fonds central pour les interventions d'urgence CERF.

Le fonds compte depuis son lancement en 2006, 128 états contributeurs dont le Mali.

Les défis pour l'année 2020 sont supérieurs par rapport à l'année 2019; plus de 168 millions de personnes sont dans le besoin. Et selon le secrétaire général des Nations Unies, le CERF est l'investissement le plus efficace, rapide et avec moins de bureaucratie en plus d'être un effort commun pour les aides d'urgence dans le monde.

En 2019, il a secouru des millions de personnes avec une enveloppe de 494,2 millions de Dollars. Le Mali pays bénéficiaire et aussi contributeur au fonds a, à travers l'Ambassadeur représentant permanent Mr Issa Konfourou, salué l'efficacité du fonds central pour les interventions urgentes tout en réitérant l'accompagnement des autorités à soutenir cette initiative des Nations Unies pour secourir les civils en cas de catastrophe. CERF OCHA MALI ONU



tés à des sim box, des amplificateurs, des antennes relais mais aussi des centaines de puce orange, Espresso et Free. Les deux mis en cause présumés avaient créé une société écran, logée aux Almadies pour importer le matériel de pointe qui permettait de détourner les appels internationaux sans éveiller des soupçons. Mieux, informe le journal, les fortes sommes récoltées de ces activités criminelles étaient insérées comme bénéfiques dans la société écran qui prétendait s'activer dans la transformation arachidière entre autres, avant d'effectuer des virements systématiques vers des paradis fiscaux.

## AGETIC/Ambassade de Palestine : Cérémonie de signature d'un partenariat pour le renforcement de la coopération entre nos 2 pays



Ce lundi 9 décembre, dans l'après-midi, a eu lieu la cérémonie de signature de la convention de partenariat entre l'Ambassade de l'Etat : Etat depuis quand ? de Palestine au Mali et l'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication pour le renforcement de la coopération entre nos 2 pays. Cette cérémonie a aussi marqué le lancement de deux ateliers de formation qui seront animés par les experts palestiniens venus à cet effet sur l'E-Gouv et les médias sociaux à l'endroit des Secrétaires généraux, chefs de mission et chargés de communication de tous les ministères. Elle a enregistré la présence de nombreux invités de marque dont le représentant du Ministère de l'Économie Numérique et de la Prospective, le représentant du Ministère des Affaires Étrangères - Coop - Int , le CEO de FAMIB GROUP et bien d'autres. L'instant solennel de signature a eu lieu après les allocutions du Directeur Général de l'AGETIC, le représentant des affaires étrangères, de l'Ambassadeur de la Palestine au Mali et le représentant du MENP. La cérémonie s'est terminée par une photo de famille.

## Sikasso / Kadiolo : Visite de prise de contact du DR de la police



Le contrôleur général de police Cheickna Magassouba a effectué, mercredi dernier, à Kadiolo, une visite de prise de contact avec les agents relevant de sa direction, a constaté l'AMAP. Sur place, s'adressant à ses agents, il leur a demandé la vigilance à tous les niveaux et l'engagement pour la sécurisation des personnes et leurs biens.

## Déclarations attentatoires du Chef de Bureau de la MINUSMA de Kidal : Réaction de la Cour constitutionnelle du Mali



La Cour constitutionnelle du Mali a, avec stupeur, appris par voie de presse les déclarations attentatoires aux principes fondateurs de la République du Mali prononcées par le chef de Bureau de la MINUSMA de Kidal au 4ème Congrès du MNLA tenu dans la 8ème région administrative du Mali en ces termes : « Chers invités et membres des délégations venues du Mali.»

Elle s'associe pleinement à la représentation nationale pour condamner avec la dernière rigueur ces propos séditieux. La Cour constitutionnelle du Mali rappelle utilement les dispositions constitutionnelles et internationales ci-après :

Art. 25: « Le Mali est une République indépendante, souveraine, indivisible, démocratique, laïque et sociale...»

Art. 24 : « Tout citoyen, toute personne habitant le territoire national malien a le devoir de respecter en toutes circonstances la Constitution.» La Résolution 22423, adoptée le 28 juin 2018, dans laquelle le Conseil de sécurité des Nations Unies « réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali ».

La Cour constitutionnelle tout en louant les efforts fournis par l'ensemble de ses partenaires notamment la MINUSMA dans la stabilisation de notre pays, constate avec regret la violation par son représentant à Kidal des dispositions sus rappelées et invite le Gouvernement du Mali à en tirer toutes les conséquences de droit.

Bamako, le 06 décembre 2019

**LE PRÉSIDENT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE**  
**Madame Manassa DANIOKO**

“Une mission sacrée assignée à la police”, a-t-il dit. Le directeur régional a instruit aux hommes de pratiquer la police de proximité, c'est-à-dire la collaboration étroite avec les populations, la fouille systématique de tous les véhicules entrant sur le territoire malien.

Il a, également, adressé toutes ses félicitations au commissaire principal chargé de la ville de Kadiolo, Yaranga Diarra, “pour engagement indéfectible pour la cause de la police” à travers la rénovation des bâtiments, la traque de grands malfaiteurs, des patrouilles sécuritaires, etc.

■ NIO/MD

**An Bé Gnogon Bolo**  
On est ensemble

**Malitel**  
Proche de vous



**REJOIGNEZ LE 1<sup>ER</sup> OPÉRATEUR GLOBAL  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AU MALI.**

Malitel votre réseau favori

service client : 6700   
www.malitel.ml   
www.facebook.com/malitel.official 

## Enrichissement illicite à la DGCC : La section syndicale SYNTAP/CDTM lance un énième cri d'alarme



Après avoir alerté sans gain de cause son ministère de tutelle et même le Premier ministre chef de Gouvernement ainsi que le Président du Conseil national du patronat du Mali (CNPM) sur certaines pratiques de corruption, d'enrichissement illicite et de concussion au sein de la Direction générale du commerce, de la consommation et de la concurrence (DGCC), la section syndicale SYNTAP/CDTM de la DGCC a fait recours aux médias pour persister dans sa lutte. Par le truchement d'une conférence de presse animée le lundi, 09 décembre 2019, à son siège, les défenseurs des droits matériels et moraux des employés de la DGCC ont tapé du poing sur la table.

**9** à 15 millions de nos francs sinon plus, sont illégalement perçus au seul poste de contrôle de Samè sur les camions chargés de marchandises essentiellement importées, peut-on retenir du décor planté par

M. Abdel-Kader DIARRA, le secrétaire général de la section syndicale SYNTAP/CDTM de la DGCC. Dans son exposé des faits, cet inspecteur des services économiques et agent lui-même de la DGCC, a déclaré que des agents de la Direction régionale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence du District de Bamako, dans le cadre d'un système que le syndicat qualifie de mafieux et orchestré par un triumvirat, se positionnent aux postes de contrôle ; notamment celui de Samè et ce, 24 heures sur 24, sans aucune base juridique. « De là-bas, ils interceptent les camions chargés de marchandises essentiellement importées, et exigent en fonction du volume et de la nature des marchandises une somme comprise entre vingt-cinq mille francs CFA (25.000 FCFA) et cent cinquante mille francs (150.000 FCFA). Ces montants sont perçus sans délivrer de reçus, encore moins de quittances du trésor public en contrepartie. Cette pratique, appelée à juste raison par lesdits agents "la convention" gènerale par semaine neuf millions (9.000.000) à

quinze millions (15.000.000) de nos francs, si non plus et pour le seul poste de Samè. Et chaque vendredi, le triumvirat se retrouve pour partager le montant obtenu sur la base d'une clé de répartition établie à cet effet. Les autres postes à savoir Zantiguila, Faladié (cour de la douane), Sébénikoro et SOTELCO (route de la zone industrielle) sont aussi occupés par les mêmes agents en violation flagrante de l'Arrêté interministériel N°08-3314/MET-MEF-MEA-MSIPC-MEP-MA-MEIC-MATCL-SG du 26 novembre 2008, fixant les modalités pratiques de la mise en œuvre du plan régional de contrôle sur les axes routiers inter États de l'UEMOA», a développé M. Diarra.

Selon le principal conférencier, la direction générale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence (DGCC) qui doit œuvrer sur la base des trois lois que sont: la Loi N°2015-036 du 16 juillet 2015 portant protection du consommateur, la Loi N°2016-006 du 24 février 2016 portant organisation de la concurrence, et la Loi N°2018-033 du 12 juin 2018 relative aux pratiques commerciales frauduleuses, se voit muselée à cause des passavants illégaux et "pécuniaires" délivrés par lesdits agents aux différents postes cités plus haut.

L'occasion de cette rencontre avec la presse a été jugée aussi opportune par les conférenciers de dénoncer des abus de pouvoir dont fait preuve la hiérarchie de la DGCC à l'endroit de certains employés. Et à M. Abdel-Kader Diarra d'enfoncer le clou : « La section syndicale persiste et signe que la majeure partie des abus de pouvoir au sein du service est due au contrôle et à la sauvegarde de la manne financière que procure cette corruption à ciel ouvert. Comme abus de pouvoir, nous notons les mutations arbitraires, les conflits de compétences, le rejet des cadres de concertations et d'échanges au sein du service, la gestion opaque des fonds spéciaux dont le prélèvement est prévu par l'Arrêté n°2017-1932/MC-SG du 19 juin 2017 portant répartition du produit des amendes, confiscations et pénalités constatées et prononcées en matière de commerce, de protection du consommateur et de Concurrence... », a dénoncé M. Diarra selon qui si rien n'est fait, la section syndicale SYNTAP/CDTM de la DGCC se réserve le droit de saisir les juridictions compétentes, l'UEMOA et la CEDEAO, pour la circonstance.

■ **André SEGBEDJI**

## Contre les violences basées sur le genre : Les femmes exigent l'adoption d'une loi



Par cette conférence active tenue lundi 9 décembre 2019, au CICB, Hera Fondation entend plaider pour l'adoption par l'exécutif et le législatif de l'avant-projet de loi des violences basées sur le genre afin d'obtenir zéro VBG dans l'agenda 2030 au Mali. Cette activité s'inscrit dans le cadre des 16 jours d'activisme dont le thème l'adoption de la loi : une garantie pour la prévention, la répression et la prise en charges des victimes.

**D**ans une société malienne où la culture et les traditions constituent le socle de la vie, certains comportements criminels basés sur le genre restent impunis, et pire, ils sont surtout favorisés au nom de certains mythes, d'un autre âge qui ne se justifient guère et doivent à cet effet être brisés pour le bien-être de tous. Force est de constater que le fléau s'amplifie de jour en jour au Mali avec son corolaire d'assassinats, et de mutilations de tout genre, et sous toutes ces formes. Les VBG constituent un obstacle au développement économique et social de notre pays.

Aux dires de Dr Diakité Aissata Traoré, ministre de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille les actes de VBG concernent tous les actes causant un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques, sexuelles, la menace de tels actes, la contrainte et d'au-

tres privations de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée. « **Le Mali est le 5ème pays avec un taux de prévalence de MGF/ E le plus élevé en Afrique. Depuis l'âge de 15 ans, près de quatre femmes sur dix ont subi des violences physiques, principalement exercées par leur mari/partenaire actuel. Nous avons été témoin de plusieurs cas déplorables. 2779 cas de Violences enregistrés de Janvier à Septembre 2019, dont entre autres des agressions sexuelles, les viols, les mariages forcés, les violences émotionnelles, etc. Donc l'adoption de cet avant-projet permettra de protéger les femmes contre les violences basées sur le genre** », a-t-elle précisé.

Pour Nadia Myriam Biouélé, présidente fondatrice de Héra fondation, adopter la loi contre les VBG au Mali, comme il en existe dans tous les autres pays de l'UEMOA, comme pour transposer tous les instruments juridiques internationaux et sous régionaux ratifiés par la Mali, comme pour trouver une réponse législative à l'impunité et à la prise en charge judiciaire des victimes/survivantes, comme pour marquer l'engagement à mettre la lutte contre les VBG au cœur de l'action centrale du gouvernement. Tel est l'objectif de cette action de plaidoyer que la Fondation HERA FOUNDATION a décidé de mener afin d'influencer les politiques publiques favorables à la protection

renforcée des droits des femmes et à la lutte contre l'impunité des crimes de VBG au Mali. « **Les statistiques sont alarmantes, bien qu'éparses et souvent échantillonnées, et c'est là le premier défi à relever, une femme sur quatre malienne a déjà subi une forme de violence. Les violences faites aux femmes et aux filles deviennent complexes et multiformes, elles se sont accrues depuis 2012, plusieurs ne sont pas prévues par notre droit positif malien, et c'est bien celles-là, les grandes absentes, qui causent plus de dégâts et de perte. A ce grand vide juridique s'ajoute l'absence d'un dispositif national d'aide juridictionnelle, garante du droit fondamental d'égal accès à la justice, du droit à un procès équitable, du droit à être jugée dans un délai raisonnable, du droit à la représentation en justice pour les victimes survivantes** », a-t-elle dit.

Mieux, elle dira que si l'on n'y prend pas garde, l'absence d'une loi répressive, résultante de ce vide législatif est une grande menace à la stabilisation et la paix dont a viscéralement besoin notre pays. L'impunité est aussi une forme de réparation des séquelles des VBG. Parce qu'elles ont un visage économique non négligeable, les VBG à l'égard des femmes et des filles nécessitent une prise en charge socio-économique des victimes survivantes. Car beaucoup de femmes subissent et tombent sous les coups de violence dans le désespoir total, n'ayant aucun pouvoir économique pour se prendre en main, et le plus souvent rejetées par leur famille, ou mises à l'écart par la société, une autre forme d'exclusion sociale s'ouvre.

A tout cela s'ajoute, la nécessaire prise en charge psycho-sanitaire des victimes/survivantes, composante de la prise en charge holistique, dont la mise en œuvre telle que décrite dans les modules de gestion des cas de VBG, parjure souvent d'avec les principes cartésiens du droit positif malien, notamment la procédure pénale.

On notait la présence du représentant d'Chérif Ousmane Madane Haidara, de Pascal Souquière, directrice générale du cabinet inconnu, d'Elhadji Elias Ndoye, secrétaire général du collectif dafandoye.

■ Ibrahim Sanogo

## Achat de l'avion présidentiel : Moustapha Ben Barka devant le pôle économique?

**La rumeur qui circulait depuis deux semaines a été confirmée ou disons relayée par les réseaux sociaux le week-end: Moustapha Ben Barka a été entendu par le pôle économique dans l'affaire de l'achat de l'avion présidentiel il y a une quinzaine de jours.**

**V**isiblement sûrs de leur affaire, les réseaux affirment attendre avec impatience un démenti pour mettre sur la table les éléments de confirmation en leur possession. Ainsi donc, la Justice a bien entendu le Président de la République qui réaffirmait, lors de la rentrée judiciaire, que «nul n'est et ne serait au-dessus de la loi, dura lex sed lex».

En écoutant Moustapha Ben Barka, les juges surprennent aussi l'opinion publique qui avait

longtemps pensé que le dossier concernant l'achat de l'avion présidentiel avait été classé sans suite. De toute évidence, le procureur du pôle économique et ses substituts se rallient à la position de Cheick Chérif Mohamed Koné, ancien président du Syndicat autonome de la Magistrature qui affirmait qu'aucun dossier ne peut être classé sans suite. «Le président de la République n'est pas du genre à donner quelques cadres en pâture et soustraire ses proches de l'action de la Justice», déclarait-il lors d'une interview publiée dans la foulée de la rentrée judiciaire.

Il faut rappeler que dans son rapport d'octobre 2014, le vérificateur général faisait ressortir les observations du ministre de la Défense et des Anciens Combattants, Soumeylou Boubèye Maïga chargeant Moustapha Ben Barka comme étant le principal négociateur de

l'achat de l'avion présidentiel en tant que ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances chargé de la Promotion des Investissements et de l'Initiative Privée. Il a toujours nié son implication dans l'achat de l'avion présidentiel. «Il n'était ni de mes attributions ni de mes prérogatives de piloter un dossier relevant du ministère de la Défense et des anciens Combattants», avait-il déclaré en son temps. «Laissons la justice faire son travail. Elle va interpellé ceux qui doivent être interpellés.

Il n'y a aucun débat par rapport à ça. Je suis droit dans mes bottes et tranquille», avait assuré Moustapha ben Barka. Visiblement, la Justice a exaucé son vœu d'interpeler ce qui devrait l'être. Mais écouté ne veut pas dire coupable.

La présomption d'innocence joue en sa faveur jusqu'à la preuve du contraire; surtout que des sources proches du dossier déclarent que «même à Lomé où il doit se rendre pour la BOAD, nous pourrions lui mettre la main dessus.

■ **Sadio Bathily**





## Elhadji Gamou lors du congrès du CSIA : **“Ma main reste tendue pour tous les autres acteurs”**

**Soucieux de la stabilité du pays, Elhadji Gamou, président du Conseil supérieur des Imghad et alliés (CSIA) a une fois de plus tendu sa main aux acteurs, notamment le gouvernement, les mouvements armés signataires et la communauté Internationale pour taire leurs divergences, leurs égos afin, dit-il, de s'entendre sur une stratégie d'accélération de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation.**

**L**e deuxième congrès ordinaire du Conseil supérieur des Imghad et alliés (CSIA) s'est tenu du 29 au 30 novembre 2019 à Aguelhok. Créé lors du premier congrès constitutif tenu les 26-27-28 Janvier 2016 à Takalot, “le but principal du CSIA est de conduire la communauté Imghad et Alliés à renforcer son unité, à promouvoir les vertus du dialogue et de la réconciliation en vue de la consolidation de la Cohésion sociale et du mieux vivre ensemble”. Le deuxième congrès du CSIA a été une retrouvaille fraternelle afin de s'entendre sur une stratégie de dialogue, de réconciliation des

cœurs et des esprits. En effet, le congrès a permis aux participants d'identifier les problèmes et leurs causes profondes de la situation sécuritaire, d'identifier des mesures concrètes pour participer à la sécurisation des populations, de dégager des stratégies de prévention et de résolution des conflits, et enfin d'élaborer un plan d'actions des activités du Bureau du CSIA pour les trois (3) ans de son mandat ; d'adopter les statuts et règlement intérieur du CSIA.

### **Une union pour la paix**

Dans son intervention, le président du CSIA, Elhadji Gamou, a annoncé que le bureau du CSIA, fort de sa mission, a tendu la main aux leaders des mouvements signataires pour taire certaines divergences nées des incompréhensions, de formuler des approches stratégiques d'apaisement des tensions et de promouvoir un dialogue réconciliant. « C'est ainsi que des rencontres inter mouvements signataires et inter communautaires ont été organisées à Anéfif en octobre 2016, à Bamako, à Niamey entre autres», dira-t-il. Selon lui, ces rencon-

tres ont permis de mettre fin aux hostilités entre mouvements.

Le Général Gamou a également reconnu que l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger enregistre des lenteurs dans sa mise en œuvre, notamment les opérations de cantonnement, de démobilisation, de désarmement et de réinsertion, ce qui favorise la persistance de l'insécurité. « **Le CSIA comme tous les autres acteurs sont fortement interpellés à identifier les causes réelles du phénomène d'insécurité qui affecte le Mali et de trouver des solutions idoines pour y mettre fin** », a précisé le président Gamou.

A cet effet, le président du CSIA a non seulement tendu sa main aux communautés Imghads, mais aussi à tous les acteurs de la crise Malienne : « **Je ne saurais terminer mon discours sans tendre ma main à tous les fils et filles des Communautés Imghad et Alliés pour s'entendre sur une meilleure prise en charge des préoccupations qui sont les nôtres. Ma main reste aussi tendue pour tous les autres acteurs (Gouvernement du Mali, Mouvements Signataires et Impliqués et Communauté Internationale) pour taire nos divergences.**

■ **Y. Dombia**



## SAHEL : Les 5 chefs d'Etat répondraient-ils à l'appel de Macron ?



**Le mercredi passé, le Président Macron a laissé entendre qu'il conditionne le maintien de Barkhane à une clarification des pays du sahel. Cette déclaration fait suite à une montée de sentiment anti français illustré par la sortie du célèbre chanteur Salif Keita sur les réseaux sociaux accusant la France de soutenir les terroristes, du député Rpm Moussa Diarra, mais aussi des déclarations de Cherif Sy, ministre burkinabè de la défense....**

Le 4 décembre lors d'une conférence de presse en marge du sommet de l'Otan, organisé à Watford près de Londres, une semaine après la mort de 13 soldats français au Mali dans un accident d'hélicoptères Emmanuel Macron a dit : **"Je ne peux ni ne veux avoir des soldats français sur quelque sol du Sahel que ce soit à l'heure même que l'ambiguïté persiste à l'égard de mouvements anti-français, parfois portée par des responsables politiques"**. Là, il fait référence au député Moussa Diarra du Rpm, du chanteur Salif Keita et aussi des déclarations en juin dernier de Chérif Sy, le ministre burkinabè de la Défense. Il avait affirmé à propos des soldats de Barkhane : « s'ils le voulaient vraiment, ils auraient pu les battre », en parlant des terroristes. Et le ministre de s'interroger alors : « les Français ont-ils d'autres priorités ? »  
Le sentiment anti-français (qui existait déjà)

est très élevé dans les pays du sahel, notamment au Mali. Une partie de la société civile et surtout des activistes sont les porte-étendards de cette poussée anti français. La dernière sortie de Salif Keita a donné un écho éclatant à travers le monde. L'enlisement de la guerre contre les terroristes dans le sahel, l'impatience des populations et surtout le djihad qui gagne du terrain dans le sahel font des mécontentements au sein des populations. Ce mécontentement se justifie par l'important moyen que possède la force Barkhane : plus de 4 000 hommes, des avions de transport et de combat, des drones etc. mais le résultat de la lutte anti-terroriste n'est pas à hauteur des attentes. La France ne joue pas franc jeu selon les "anti-français".

Le cas de Kidal, ne convainc toujours pas. Et c'est cette situation qui pose problème en réa-

lité.

À l'opposé, les Français ne comprennent toujours pas ses soldats qui meurent sur notre sol et que sommes insensible à cela. « Ils sont mort pour la France et le sahel » a dit Emmanuel Macron lors des funérailles des 13 français morts dans la région de Gao... Deux jours après, Macron monte aux créneaux pour après avoir été critiqué sévèrement par ses opposants politiques de l'extrême droite (Marine Lepen) et des "insoumis" (Mélenchon). En réalité ce sentiment anti-français (au Mali) découle de la non clarification de la position française dans la crise malienne Les maliens n'ont digéré la "connivence" entre la force serval et le Mnl lors de la libération de Mali. Le Mnl, pour avoir collaboré avec les organisations djihadistes est vu comme une organisation terroriste qui nous a conduits dans crise.

Les présidents des pays du sahel "convoqués" à Pau, répondront à la convocation sans doute. Ils n'ont pas le choix. **« Nous allons répondre à cette invitation et nous aurons l'occasion de nous parler franchement »** a dit la semaine dernière le président Roch Marc Christian Kaboré, président du Burkina Faso. Même propos pour président Déby, président du Tchad.

Les armées de ces 5 pays remplaceront difficilement la force Barkhane en terme d'engagement, de renseignement et de matériel de guerre.

L'occasion est bonne aussi pour les "convoqués" de demander au Président Macron de clarifier lui aussi la position de la France par rapport à Kidal, qui est l'épicentre du Terrorisme dans le Sahel.

■ Ibrahim Sanogo



## Cybercriminalité : La Loi promulguée par IBK

**A**près plusieurs années de navette entre le Ministère de l'Economie Numérique et de la Prospective et celui de la Justice et des Droits de l'Homme, la loi N°056 du 5 décembre 2019 portant répression de la cybercriminalité au Mali est enfin adoptée par l'Assemblée nationale en sa séance du 21 novembre 2019 et promulguée par le Président de la République le 05 décembre 2019. Elle vient s'ajouter à l'arsenal de textes qui constituent la base juridique de la stratégie nationale du numérique adoptée par le gouvernement malien en 2015 dont la visée est de faire du numérique un levier important voire incontournable du développement.

Défini dans l'article 3 alinéa 4 de ladite loi comme étant « l'ensemble des infractions pénales commises à l'aide de réseaux de communications électroniques et des systèmes d'informations ou contre lesdits réseaux et systèmes », la cybercriminalité est consécutive à l'utilisation répandue des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la vie de tous les jours. Ces nouvelles formes d'infractions perpétrées par les nouveaux délinquants dits cybercriminels qui sévissent sur l'internet constituent un réel danger pour la sécurité des personnes, mais aussi des Nations. Le président d'IBM, Ginni Rometty, a décrit la cybercriminalité comme « la plus grande menace pour chaque profession, chaque secteur, chaque entreprise du monde ». Voici ci-dessous des statistiques choquantes sur l'impact de la cybercriminalité sur notre société.

Rien qu'en 2019, plus de 20 pays à travers le monde ont fait l'objet de cyberattaque bloquant de ce fait le fonctionnement des institutions indispensables pour le fonctionnement du pays. Compte tenu du danger auquel nous sommes tous exposés dans un monde ultra connecté, la lutte contre la cybercriminalité devrait obligatoirement passer par la mise en place d'un cadre juridique permettant de contenir mais aussi de punir les actes subversifs liés à l'utilisation des TIC.

Raison pour laquelle la loi n°056 du 05 décembre 2019 tombe à point nommé, et permet au Mali de suivre le rythme donné par ses pairs dans la lutte contre la cybercriminalité, conformément à la directive C/DIR/1/08/2011

du 19 août 2011 portant lutte contre la cybercriminalité dans l'espace CEDEAO. Cependant, à la lecture de la loi n°056 du 05 décembre 2019 nous pouvons constater ce qui suit :

1- La difficulté par le législateur de suivre la vitesse à laquelle les nouvelles technologies évoluent, avec elles les nouvelles formes d'infractions qui font leur apparition.

Un bon nombre de type de cybercriminalité ne sont pas traités par la loi sur la cybercriminalité tels que :

- Les botnets ;
- Les Pups ;
- Les Phishings ;
- Les Attaques DDOS.

2- La loi s'est cantonnée plus sur les types de cybercriminalité portant atteinte aux réseaux et systèmes d'informations plutôt que sur les nombreux types d'atteinte dont les personnes physiques peuvent être la cible tels que :

- L'ingénierie sociale ;
- L'escroquerie en ligne ;
- Les kits d'exploitation ;
- La pédophilie ;
- Le cybertalking.

3- Sur le plan procédural, on constate que ce sont les juridictions classiques qui sont chargées de la répression de la cybercriminalité sans aucune expertise en matière des TIC.

Comme le dit Professeur Abdoulaye Cissé, il

est impératif que les juristes deviennent des hyper juristes maîtrisant les TIC ou que les acteurs du numérique se mettent à faire du droit.

À peine adoptée, la loi sur la cybercriminalité est confrontée à la réalité d'un écosystème du numérique mondiale en pleine évolution qui exige à ce que son contenu soit constamment actualisé pour pouvoir être conforme aux normes régionales, sous régionales, voire internationales.

Malgré ces insuffisances, la loi sur la cybercriminalité au Mali est une avancée certaine dans la lutte contre cette criminalité particulière qui n'en est pas moins dangereuse et pénalisante pour les millions de Maliennes et de Maliens qui y sont exposés. Les TIC sont devenus pour les pays du monde le passage obligatoire pour le développement dans tous les domaines. Malheureusement son vaste domaine permet également à des personnes malintentionnées, des criminels, de profiter de cette situation pour causer du tort aux pays, aux institutions, aux entreprises et aux personnes. Nul doute que l'outil de régulation dont le Mali vient de se doter, permettra de tempérer les ardeurs de certains internautes et faire réfléchir les réseaux criminels.

■ Diala Konaté



## Sortie de crise au Mali : Le rôle crucial de la justice

Une rencontre scientifique internationale a lieu, du 5 au 6 décembre, à l'ex-Centre régional d'énergie solaire (CRES) sur la colline de Badalabougou, sur le thème « Crise du droit et droit de la crise dans le contexte sahélien et malien ».

Le colloque, organisé par l'Université des sciences juridiques et politiques de Bamako (USJPB), s'inscrivait dans le cadre de la coopération interuniversitaire entre l'USJPB, l'Université des sciences sociales et de gestion de Bamako (USSGB) et l'Université Luxembourg-Bamako.

« Comment promouvoir le droit et l'Etat de droit dans le contexte de la radicalisation religieuse, des affrontements à caractère interethniques et des agressions terroristes ? Dans quelle mesure le droit est-il lui-même être impacté par la crise ? Quelles ressources le droit offre pour sortir de cette crise ? Quelles pourraient être les caractéristiques du droit en temps de crise ?

Magistrats, juristes, professeurs de droit et chercheurs ont discuté de ces sous-thèmes au cours de débats que le président de la Cour de l'Union économique et monétaire ouest afri-

caine (UEMOA), Daniel Amagoïn Téssougoué, et d'autres experts ont animée.

« Face aux défis, le combat contre le terrorisme bien qu'il soit militaire, doit être aussi politique. Ceci implique le rôle fort d'une justice efficace dans une optique de promouvoir une réconciliation cruciale pour la lutte contre l'impunité », pense le chef du bureau de l'ambassade du Grand-Duché du Luxembourg, Patrick Fischbach. « L'Etat de droit reste, dans chaque pays, un pilier essentiel pour une relation de confiance entre l'Etat et les populations », a dit M. Fischbach.

Le Pr David Hiez, de la coopération interuniversitaire Luxembourg-Bamako, a invité les chercheurs à mettre en lumière leurs connaissances et de les approfondir pour résoudre la crise au Mali. Le recteur de l'USJPB, Pr Moussa Djiré, a rappelé que la décennie en cours a été fortement marquée par la crise multidimensionnelle que le Mali a connue à partir de 2012

« Cette crise a engendré des blessés, des morts, des déplacés, des destructions et des traumatismes de tous genres. Elle s'est ensuite répandue sur le Sahel. Elle a mis à mal

toutes les institutions étatiques », a fait constater le Pr Djiré qui a soutenu que la crise constitue une insulte à la dignité humaine et au droit.

« Le recteur a ajouté que la solution à cette situation ne peut pas être uniquement militaire, elle doit être multidimensionnelle comme l'est la crise elle-même », a conclu Pr Moussa Djiré.

En ouvrant les travaux du colloque, Mansa Makan Diabaté, conseiller technique au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, a rappelé qu'il est le fruit de la coopération interuniversitaire Luxembourg-Bamako. « L'accord de coopération lie les Universités de nos deux pays depuis 2010. Il a été signé le 5 mars 2015 dans le cadre du programme indicatif de coopération III 2015-2019 », a-t-il indiqué.

L'organisation de séjours scientifiques pour les jeunes chercheurs à l'Université du Luxembourg, de stages linguistiques au Ghana pour les enseignants-chercheurs et des administrateurs, d'une formation des bibliothécaires des deux Universités, des séminaires doctoraux en droit et économie et la tenue du présent colloque sont les fruits de l'accord de cette coopération.

■ SYW/MD



# Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous

## Lettre à maman : Un condamné à mort



Il écrit une lettre à sa mère et son contenu vous fera réfléchir !

Chère Maman,  
MÈRE, s'il y avait plus de justice dans ce

monde, nous serions deux à être exécutés, pas seulement moi !

Tu es aussi coupable que je le suis pour la vie que j'ai menée !

Rappelle-toi quand j'ai volé et ramené à la

maison la bicyclette d'un garçon comme moi ?

Tu m'as aidé à le cacher pour que PAPA ne la voie pas !

Te rappelles-tu quand j'ai volé de l'argent dans le portefeuille du voisin ?

Tu es allée avec moi au centre commercial pour le dépenser !

Te rappelles-tu quand je me suis disputé avec mon PÈRE et qu'il est parti ?

Il voulait simplement me donner une correction car j'avais triché au concours de l'école et j'ai été expulsé !

MAMAN, j'étais juste un enfant !

Peu de temps après, je suis devenu un adolescent troublé et maintenant je suis un homme qui ne marche pas dans le droit chemin !

MAMAN, j'étais juste un enfant ayant besoin de correction et non d'approbation, mais je te pardonne !

MAMAN, je veux que tu montres cette lettre au plus grand nombre de parents dans le monde !

Pour qu'ils sachent que ce qui rend toutes les personnes BONNES OU MAUVAISES, C'EST L'ÉDUCATION !

Merci MAMAN de m'avoir donné la vie...

Merci aussi de m'avoir aidé à la perdre !

JOE WALAKI

ton enfant délinquant !



GESTION  
DES RESSOURCES  
HUMAINES

Leader des services de Gestion  
des Ressources Humaines  
et Paie en Afrique de l'Ouest

## Afrique de l'Ouest : Une pollution mortelle d'ampleur inconnue



Un axe routier à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en novembre 2015. SIA KAMBOU

**D**e Dakar à Cotonou, alors que les décès prématurés liés aux particules fines sont en hausse, rares sont les pays qui disposent de données précises sur la qualité de l'air.

Sur les cartes répertoriant les foyers de pollution dans le monde, l'Afrique est souvent traversée de grandes zones blanches, là où d'autres continents apparaissent en rouge, jaune ou orange. Pourtant, il ne faut pas s'y tromper : « Si on ne fait rien, l'Afrique pourrait représenter la moitié des émissions de pollution dans le monde d'ici à 2030 », avertit Cathy Lioussé, Directrice de recherche au laboratoire d'aérodologie du CNRS, à Toulouse. Des propos tenus devant la centaine de chercheurs, décideurs et spécialistes venus participer au Séminaire international sur la qualité de l'air dans les villes d'Afrique de l'Ouest francophone, organisé jeudi 28 et vendredi 29 novembre, à Paris, par l'Observatoire mondial des villes pour la qualité de l'air (Guapo).

Dramatique peut-être, le constat renvoie à une réalité bien tangible : l'Afrique subsaharienne subit une pollution croissante, renforcée par une démographie et une densité urbaine accrues. En même temps, les risques sanitaires et épidémiologiques liés à la détérioration de la qualité de l'air augmentent. Entre 1990 et 2013, les décès prématurés causés par la pollution atmosphérique ont ainsi connu une hausse de 36 % en Afrique, selon une étude de l'Organisation de coopération et de déve-

loppement économiques (OCDE) publiée en 2016.

Le taux de particules fines dans l'air provoque une multitude de pathologies pulmonaires et cardiovasculaires. « Il y a un gros problème de pollution particulaire en Afrique. Quels que soient les sites où nous sommes allés, nous avons trouvé des mesures deux, voire trois fois supérieures aux normes de l'Organisation mondiale de la santé », explique Véronique Yoboué, chercheuse à l'université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan, en Côte d'Ivoire.

### Etudes de terrain et observations satellitaires

Dans ce contexte, les initiatives se multiplient pour mesurer la pollution dans les grandes villes ouest-africaines. Lancé en juin 2016, le programme européen Dacciwa, qui intègre des chercheurs africains, s'est penché sur une zone couvrant quatre pays de la sous-région. Durant deux mois, des études de terrain à Abidjan, Accra, Lomé et Cotonou, couplées à des observations satellitaires, ont permis de préciser les sources de pollution.

« On a pu mettre en évidence la grosse contribution des feux de forêts d'Afrique centrale pendant la saison des pluies. C'était une grosse surprise, car on s'attendait à ce que la pollution offshore liée à l'extraction minière, pétrolière et au trafic maritime soit un facteur de pollution plus important », détaille Cyrille

Flamant, directeur de recherche au CNRS et coordinateur du programme Dacciwa.

Aujourd'hui, la plupart des chercheurs s'accordent à identifier cinq sources majeures de pollution dans les grandes villes d'Afrique de l'Ouest : la combustion de bois pour la cuisson des aliments et le brûlage des déchets à ciel ouvert sont de plus en plus pointés du doigt pour leurs fortes concentrations de particules fines ; et le trafic routier, les industries agro-alimentaires et chimiques, sans oublier les poussières de sable du Sahara transportées par les vents à travers la zone sahélienne, accentuent le phénomène, surtout pendant la saison sèche.

### Au Burkina, « nous en sommes au stade embryonnaire »

Ces mesures de la qualité de l'air sont cruciales pour pouvoir élaborer des politiques adaptées. Or les données existantes sont encore trop peu nombreuses et souvent trop imprécises pour évaluer l'ampleur de la pollution sur le continent.

Au Burkina Faso, par exemple, « nous en sommes encore au stade embryonnaire », avoue Bernard Nana, chercheur en physique à l'université de Ouagadougou. Sa thèse, en 2007, a constitué l'une des premières études locales de mesure de la pollution dans la capitale burkinabè. Dix ans plus tard, peu de choses ont évolué, selon lui : « Nous essayons de trouver des moyens, mais nous sommes trop peu nombreux à être formés pour pouvoir mesurer la pollution à Ouagadougou. »

Hazou Abi, directeur de l'information et du suivi de l'environnement à Lomé, voudrait lui aussi obtenir plus de fonds pour pouvoir instaurer un réseau de mesure de la pollution dans la capitale togolaise. « Le plan que nous aimerions mettre en place nous coûterait 7 milliards de francs CFA [environ 10,7 millions d'euros] », indique-t-il. Les capteurs nécessaires pour mesurer les niveaux de pollution coûtent entre 5 000 et 30 000 euros en moyenne et peuvent atteindre jusqu'à 100 000 euros pour les plus performants.

La ville de Dakar fait figure d'exception. Depuis dix ans, la capitale sénégalaise dispose d'un système opérationnel de mesure de la qualité de l'air. Six stations fixes et un camion sont répartis dans l'agglomération dakaroise afin de calculer en temps réel les niveaux de pol-

lution. « Nos mesures correspondent aux mêmes méthodes qu'en France ou aux États-Unis. De ce point de vue, on peut considérer qu'on est plus avancé que d'autres villes africaines », argue Aminata Mbow Diokhane, cheffe du centre de gestion de la qualité de l'air. Mais la pollution élevée qui persiste à Dakar interroge les politiques mises en place par les pouvoirs publics.

### Renouveler le parc automobile, piétonner les voies...

Depuis quelques années, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CDEAO) affiche sa volonté de s'emparer de la problématique. En 2009, les pays de la zone ont ainsi conclu un accord de principe, à Abidjan, pour améliorer le niveau de pollution atmosphérique.

A Paris, lors du séminaire organisé par le Guapo, le représentant de la Commission de la CDEAO a promis une rencontre avec les ministres de l'environnement de la zone, en février 2020. « Nous lancerons à cette occasion une étude de faisabilité, pour un an, dans cinq villes de la région. Cela nous permettra de préparer un projet de surveillance de la qualité de l'air au niveau régional », a dévoilé Bernard Koffi. Mais jusqu'ici, ni le budget ni les villes qui participeront à l'expérimentation ne sont connus.

Pour de nombreux acteurs, la mise en place d'un système effectif d'évaluation de la qualité de l'air marque seulement les prémices d'une lutte globale contre la pollution de l'air. « Nous devons sensibiliser les populations par rapport à leurs pratiques. Par exemple, beaucoup de fumeurs de poissons ignorent la dangerosité de leur activité », déplore Véronique Yoboué. Les idées ne manquent pas : construire des routes, renouveler le parc automobile, piétonner les voies, proposer des solutions de transports en commun plus performantes, faire évoluer les représentations des risques liés à la pollution... Des pistes encore loin d'être matérialisées.

■ MARIAMA DARAMÉ

## Burkina: Bassolé écrit à Kaboré pour faire cesser des accusations



**Le général Djibril Bassolé, condamné à 10 ans de prison à la suite du procès du coup d'État manqué de 2015, a adressé un courrier au président Roch March Christian Kaboré le 26 novembre dernier. Il lui demande d'intervenir pour faire cesser les accusations qui circulent à son encontre.**

**A**ccusé par certains responsables du parti au pouvoir de participer aux attaques terroristes contre le pays, l'expatré de la diplomatie du Burkina Faso dénonce « une cabale » contre sa personne. Raison pour laquelle, il saisit personnellement le chef de l'État, afin qu'il use de son autorité pour « calmer ce qui semble être un jeu politicien » et « ramener à la raison les auteurs de ces accusations récurrentes sans fondement », précise-t-il.

Selon le général Djibril Bassolé, les accusations publiques portées contre lui sont si graves et diffamatoires qu'elles mériteraient de faire l'objet d'une plainte en justice. « De telles accusations, si on n'y prend garde, préviennent l'ex-ministre des Affaires étrangères, au-

ront pour seules conséquences d'éloigner le pays de l'adoption de solutions efficaces dans la lutte contre le phénomène terroriste. » Clément Sawadogo, le coordonnateur de l'Alliance des partis de la majorité présidentielle, avait accusé le général Djibril Bassolé au cours d'une conférence de presse le 21 novembre dernier d'avoir été en contact avec des terroristes. « C'est Djibril Bassolé qui était en contact avec des terroristes et aujourd'hui le Burkina Faso est frappé par ces terroristes », avait-il déclaré.

Djibril Bassolé souligne que s'il existe le moindre indice contre sa personne d'une participation à des actions terroristes, il serait plus judicieux de faire saisir la justice afin que ces accusations soient clarifiées.

Le général Bassolé dit regretter de ne pas pouvoir mettre son expérience à profit pour aider les forces militaires et paramilitaires dans la lutte contre le terrorisme. Mais, en attendant, il réitère la requête de ses avocats pour une autorisation afin qu'il puisse se faire soigner hors du pays et revenir répondre aux convocations de la chambre d'appel du Tribunal militaire.

## Sadio Mané : Victime du fair-play des siens

**Alors que nombre d'observateurs s'attendaient à voir Sadio Mané remporter cette année le Ballon d'Or, c'est finalement Lionel Messi qui l'a emporté. La faute aux jurés africains qui ne lui ont pas apporté leurs votes ?**

Le 2 décembre, pour la sixième fois, c'est l'Argentin Lionel Messi, désigné par un panel mondial de 208 journalistes, qui a remporté le Ballon d'or France Football. Depuis que la compétition s'est élargie aux joueurs du monde entier, en 1995, un seul Africain est parvenu à décrocher le trophée ou même à monter sur le podium : le Libérien George Weah. Nombreux sont ceux qui avaient parié qu'il en serait autrement cette année. Vainqueur de la Ligue des champions avec son club de Liverpool et finaliste de la Coupe d'Afrique des Nations 2019 avec l'équipe du Sénégal, l'attaquant Sadio Mané figurait parmi les favoris et aurait pu – ou aurait dû – prétendre au minimum au top 3. Las : il s'est

classé quatrième. Et il y a pire : il a récolté, avec l'autre candidat africain, Salah, à peine un tiers des voix du continent.

Pourtant, si les jurés sont censés choisir en fonction de critères uniquement sportifs, ils favorisent souvent les candidats issus de leur aire géographique lorsque ceux-ci sont en bonne place. Messi et Van Dijk sont ainsi arrivés chacun premier en Amérique du Sud et en Europe, leurs régions d'origine respectives. N'y a-t-il donc pas là comme une anomalie ? Sadio Mané semble avoir fait les frais d'une certaine théorie universaliste qui suppose qu'il existe une unicité fondamentale du genre humain, par-delà les différences biologiques et culturelles, et qu'il suffit d'être juste, équitable.

### Critères disqualifiant

En d'autres termes, parce que la race humaine est une, nul ne devrait se laisser influencer par la couleur de peau, la langue, l'apparte-

nance à une même nation, à une même aire géographique... C'est un leurre.

Dans le contexte du choix du Ballon d'or, cela supposerait que les journalistes qui participent au vote soient dénués de sentiments et de passion. Il n'en est rien, les jurés du reste du monde l'ont bien prouvé : ils ont fait parler leur affect tandis que les Africains ont, eux, placé leur idéologie avant leurs intérêts, lésant ainsi les prétendants de leurs pays.

Il est grand temps de sortir de la bien-pensante qu'impose cette théorie universaliste. En particulier quand on sait que des critères disqualifiants pour des joueurs africains – tel le prestige de la formation dans laquelle ils évoluent – président au choix du Ballon d'or. Mané, Salah et d'autres footballeurs du continent auront sûrement l'occasion de concourir à nouveau pour cette distinction dans les prochaines années. Aux journalistes africains de les y aider en allumant les contre-feux et en tirant les leçons de cette dernière édition.







## **Bélier (21 mars - 19 avril)**

Vous donnez du souffle et de l'élan à des démarches audacieuses qui s'avèreront payantes. Jupiter n'aura pas froid aux yeux et vous donnera le courage d'affirmer vos ambitions professionnelles. Ne rougissez pas de vouloir décrocher un meilleur poste.

La chance vous sourira notamment en matière d'argent, mais cela n'aura rien à voir avec le hasard, car vous la provoquerez. Vous ne gaspillerez certainement pas vos euros dans des gains improbables dans des jeux. Vous aurez des idées plus réalistes.



## **Taureau (20 avril - 19 mai)**

Vous vous attèlez à vos occupations avec une attitude constructive et résolue. Vous souhaitez aller de l'avant et vous entraînez les autres dans votre sillon. Vos activités seront porteuses et vos collègues reconnaîtront vos qualités.

Vos soucis seront à mettre sur le compte de questions plus relationnelles que matérielles. Si vous ne gagnez pas d'argent, ce sera parce que l'on refusera de vous en donner. Vous considèrerez ce refus comme une injustice, dont vous demanderez réparation.



## **Gémeaux (20 mai - 21 juin)**

Vous pouvez travailler avec une collaboratrice qui vous apporte du réconfort moral. Elle peut vous encourager à continuer vos tâches. C'est grâce à des rencontres dans votre service que vous allez de l'avant. Écoutez vos ambitions professionnelles.

Les finances sont au beau fixe tant que vous ne craquez pas sur des gadgets. Il est utile de revoir votre relation à l'argent. Elle peut être basée sur de mauvaises habitudes. La journée favorise la prise de bonnes résolutions pour stabiliser le budget.



## **Cancer (21 juin - 21 juillet)**

Les dissonances en provenance de la planète rouge pourront vous exposer à des trahisons ou à des formes de chantage plus ou moins déguisées. Neptune ne sera pas en reste. Ces contrariétés pourront vous faire subir une méchante douche écossaise.

Rien ne sera facile ! L'influence perturbatrice de Neptune accentuera le climat de méfiance que vous éprouverez vis-à-vis de votre banque. Certains frais bancaires vous sembleront anormalement élevés. Vos demandes de renseignements resteront sans réponse.



## **Lion (22 juillet - 23 août)**

Côté motivation, vous serez au top, de quoi vous donner à fond et de mettre les bouchées doubles dans votre travail. En revanche, si vous devez obéir à des ordres, ce sera plus compliqué. Le ton montera et vous risquerez des conflits avec un supérieur.

Vous aurez de bonnes raisons d'être optimiste, car l'argent ne devrait plus être un trop gros problème en ce moment. Si vous attendez une somme, le versement d'indemnités ou des facilités de paiement, tout devrait se décanter dans le bon sens du terme.



## **Vierge (23 août - 23 septembre)**

Vous saurez vous imposer auprès de vos collègues ou supérieurs avec une plus grande autorité, mais sans aucune agressivité. Ces échanges vous permettront de dissiper certains doutes et de vous remettre au travail de façon nettement plus efficace.

Financièrement, cela ne sera pas une période de vaches maigres, mais vous ouvrirez votre porte-feuille à bon escient. Vous justifierez vos dépenses par l'entretien de la maison, les divertissements des enfants et une petite part à la fantaisie.



## **Balance (23 septembre - 22 octobre)**

Vous appréciez les collègues avec qui vous travaillez. Ils vous le rendent bien et l'ambiance dans le service est chaleureuse. Parler dans une réunion et donner des idées pourraient être une expérience nouvelle. Attendez-vous à des opportunités agréables.

Les dépenses restent très importantes. Elles apportent des satisfactions sur le moment, mais attention aux regrets. Les frais sont déclenchés par des sorties ou la visite de proches. Les amis occasionnent aussi ces frais. Restez modéré avec les achats.



## **Scorpion (23 octobre - 22 novembre)**

Si vous êtes directeur de société ou chef d'entreprise, outre l'aspect valorisant de votre statut professionnel, vous aurez une raison supplémentaire de vous accrocher à votre poste : le transmettre à votre enfant ! Vous pensez vraiment à tout...

Contrairement à certains volatiles, vous ne vous laisserez pas plumer aujourd'hui, bien entendu sur un plan strictement financier ! Quelles en sont les raisons ? Elles sont simples : une part de chance, une part de jugeote et un dernier tiers de sagesse...



## **Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)**

Mars vous mettra sous pression. Vos rapports seront tendus avec votre direction et les raisons de vous énerver seront nombreuses. Évitez les réactions à chaud et faites appel à vos alliés du moment, le Soleil et Mercure pour trouver des solutions.

Avec Jupiter dissonant à Neptune, soyez prudent. Car si la chance se manifeste, elle pourrait aussi très vite tourner et pas dans le bon sens, vous mettant ainsi face à des réalités difficiles. Les non-paiements vous vaudront des frais supplémentaires.



## **Capricorne (21 décembre - 20 janvier)**

Le transit de Mercure dans votre maison X aura pour effet de relancer, de dynamiser votre carrière. Vous serez totalement impliqué dans votre activité. Vous évoluerez dans une période décisive qui vous confrontera à une nouvelle méthode de travail.

Jupiter dans votre secteur d'ombre vous apportera des contrariétés du côté argent. Vous devrez renoncer à un avantage financier, matériel. Vous pourriez vous retrouver dans de réelles difficultés avant de conclure un arrangement qui vous conviendra.



## **Verseau (20 janvier - 19 février)**

Un nouveau contrat pourrait arriver par un concours de circonstances. Il est important de vous faire confiance, car le poste proposé peut demander des responsabilités. Osez saisir l'opportunité. Un appui d'un supérieur hiérarchique peut vous aider.

Continuez à contrôler le budget. Il s'envole dans différentes dépenses. Les économies sont difficiles. Essayez de dépenser modérément. Pour garder l'équilibre financier, de bonnes astuces sont trouvées. Grâce à votre créativité, vous pouvez bricoler.



## **Poisson (19 février - 21 mars)**

Dans votre métier, vous serez très professionnel. Ce ne sera pas le cas de tout le monde... Au final, malgré votre attitude exemplaire, vous ne gagnerez pas plus d'argent que vos collègues. Vos supérieurs ne s'en rendront même pas compte. Décevant !

Vos dépenses superflues ? Aujourd'hui, les dissonances de Saturne vous feront croire qu'elles sont indispensables. Ce sera un leurre... Ami Poissons, vous pourrez même ironiser à propos de toutes ces fourmis soucieuses d'économiser leur argent.

# UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

## Filiales



**BDU - BF**  
BURKINA FASO



**BDU - CI**  
CÔTE D'IVOIRE



**BDM FRANCE**  
FRANCE



**BDU**  
BANCO DA UNIÃO  
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

[www.bdm-sa.com](http://www.bdm-sa.com)

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



**BDM SA**